

**PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

**Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique  
emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Fontenay-sous-Bois  
et parcellaire relative au projet d'aménagement  
« Val-de-Fontenay - Alouettes » à Fontenay-sous-Bois**

Par arrêté préfectoral n°2023/01447 du 18 avril 2023 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Fontenay-sous-Bois et parcellaire relative au projet d'aménagement « Val-de-Fontenay - Alouettes » à Fontenay-sous-Bois.

Cette enquête se déroulera **du mardi 9 mai au vendredi 9 juin 2023 (17h00) inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Fontenay-sous-Bois (Direction du développement urbain - Services techniques et de l'urbanisme ) 6 rue de l'ancienne mairie – 94 120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

Monsieur Marcel LINET, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de 4 permanences dans les locaux des Services techniques et de l'urbanisme – salle de réunion au rez-de-chaussée - 6 rue de l'ancienne mairie – 94 120 FONTENAY-SOUS-BOIS , aux dates et horaires suivants :

- **Mercredi 17 mai 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 30 mai 2023 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 3 juin 2023 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 9 juin 2023 de 14h00 à 17h00**

**Une réunion publique** sera organisée à l'école Pierre Demont située 62 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à FONTENAY-SOUS-BOIS (94 120) à la date et horaires suivants

- **Mardi 30 mai 2023 de 19h00 à 21h00**

**Pendant la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter le dossier d'enquête** (constitué notamment de l'évaluation environnementale du projet et des deux avis de l'autorité environnementale émis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU (avis n°MRAe IDF-2021-6337 du 25 juin 2021 et avis délibéré n°MRAe APPIF-2022-045 du 28 juillet 2022) :

- à la Direction du développement urbain - Services techniques et de l'urbanisme - 6 rue de l'ancienne mairie – 94 120 FONTENAY-SOUS-BOIS, aux jours et horaires d'ouverture habituelle des services ;
- en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne ainsi que sur le portail internet du site de la ville de Fontenay-sous-Bois :  
<https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Avis-d-ouverture-d-Enquetes-Publiques>  
<https://www.fontenay.fr/cadre-de-vie/urbanisme/enquetes-publiques-1128.html>
- sur le site dédié accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/mise-en-compatibilite-du-plu-de-fontenay-sous-bois>
- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

**Le public intéressé par le projet pourra formuler ses observations et propositions :**

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et ouverts à la Direction du développement urbain - Services techniques et de l'urbanisme – 6 rue de l'ancienne mairie – 94 120 FONTENAY-SOUS-BOIS. Le premier registre concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Fontenay-sous-Bois, le second registre concerne l'enquête parcellaire.
- sur le registre électronique en ligne accessible à l'adresse de consultation du dossier en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/mise-en-compatibilite-du-plu-de-fontenay-sous-bois> ou via les sites internet de la mairie de Fontenay-sous-Bois et de la préfecture ;
- par voie électronique : [mise-en-compatibilite-du-plu-de-fontenay-sous-bois@mail.registre-numerique.fr](mailto:mise-en-compatibilite-du-plu-de-fontenay-sous-bois@mail.registre-numerique.fr)
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur Marcel LINET, commissaire enquêteur ;

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra les registres accompagnés de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne. À l'issue de l'enquête publique unique, ce projet d'aménagement est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Fontenay-sous-Bois, prise par arrêté préfectoral, au profit de la société publique locale (SPL) Marne-au-Bois, préalablement à la mise en signature d'un arrêté préfectoral de cessibilité.

**NE PAS RECOUVRIR AVANT LE SAMEDI 10 JUIN 2023**